

## **VILLE D'UGINE (SAVOIE)** EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX EN EXERCICE:

PRÉSENTS :

29 23 REPRESENTES: 06

DATE DE LA **CONVOCATION:** 12 septembre 2023

**PUBLICATION SITE** INTERNET: 22 septembre 2023

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN. M. Michel CHEVALLIER. Umberto DIMASTROMATTEO, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT -- BOUCHET.

Etaient représentés : Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.

Délibération n°31 Rapporteur: M. Michel CHEVALLIER

Objet : Vente de parcelles issues du legs de M. LALLIER-LAVUILLION Edmond et situées sur la commune de Gilly-sur-Isère à la SAS BCI ou toute société s'y substituant

Par délibération en date du 18 septembre 2023, la commune d'Ugine a accepté le complément au legs de M. LALLIER-LAVULLION Edmond portant sur les parcelles cadastrées section A n° 459 (827 m²) et section A n° 4634 (2168 m²) situées au lieu-dit « Plaine du Chiriac » sur la Commune de Gilly-sur-Isère.

M. LALLIER-LAVUILLON était propriétaire de ces parcelles en indivision ; aussi, il en sera de même pour la Commune.

La SAS BCI représentée par M. BASSO Olivier a fait part aux différents propriétaires indivisaires des parcelles précitées de son intérêt pour leur acquisition au prix de 330 000 €.

La Commune est favorable à cette vente ; elle percevra le montant correspondant à sa quotepart dans l'indivision.

La commission municipale a examiné ce dossier.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise la vente desdites parcelles à la SAS BCI aux conditions susmentionnées,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230918-20230918\_DE31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023 Publication : 22/09/2023



